

Conseil municipal
du 26 novembre 2021



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

DONNEES MACRO ECONOMIQUES

Contexte national et international

La reprise économique mondiale reste vigoureuse, grâce aux mesures de soutien prises par les États et les banques centrales, et grâce à une meilleure dynamique vaccinale. Cependant, bien que le PIB mondial soit désormais supérieur à son niveau d'avant la pandémie, la reprise reste inégale, et au sortir de la crise, les pays sont confrontés à des difficultés de plusieurs types.

La grande disparité des taux de vaccination entre les pays ajoute encore à l'irrégularité de la reprise. L'apparition de nouvelles vagues de contaminations force certains d'entre eux à restreindre l'activité, provoquant des goulets d'étranglement et des pressions sur les chaînes d'approvisionnement.

L'augmentation rapide de la demande qui a accompagné la réouverture des économies a poussé vers le haut les prix de matières premières de premier plan comme le pétrole ou les métaux. Les prix des produits alimentaires sont également orientés à la hausse, stimulant l'inflation, notamment dans les économies de marché émergentes. Les tensions dans les chaînes d'approvisionnement causées par la pandémie ont amplifié les pressions sur les coûts. Parallèlement, les coûts du transport maritime ont fortement augmenté.

Ces tensions inflationnistes devraient finir par se dissiper. Dans les pays du G20, la hausse des prix à la consommation devrait atteindre un pic vers la fin de 2021, puis décélérer tout au long de 2022.

National

La couverture vaccinale a progressé après l'instauration du pass sanitaire, et elle est désormais parmi les plus hautes en Europe, à plus de 70 %, ce qui permet d'envisager une levée progressive des restrictions sanitaires encore en vigueur.

Après un fort recul en 2020, l'activité économique rebondit de manière très significative en France en 2021. Suite à un début d'année encore marqué par des restrictions sanitaires, le déconfinement par étapes et l'accélération de la campagne de vaccination permettraient un véritable rattrapage au cours du second semestre. Selon les enquêtes de conjoncture, l'activité économique se redresse à partir du deuxième trimestre, en dépit de l'existence de difficultés d'approvisionnement dans certains secteurs. Elle connaîtrait surtout un fort rebond aux troisième et quatrième trimestres, avec une croissance soutenue de la consommation des ménages.

En 2021, le PIB progresserait de 5,8 % en moyenne annuelle selon la Banque de France (la croissance pourrait dépasser les 6,25 % selon INSEE), plaçant la France au-dessus de la moyenne de la zone euro (4,6 %). La croissance du PIB s'établirait ensuite à 4 % en 2022, puis à 2 % en 2023.

L'inflation totale s'élèverait à 1,5 % en moyenne annuelle en 2021 et 1,2 % 2022. Les difficultés d'approvisionnement actuelles, entraînant une hausse des prix, devraient s'estomper progressivement avec la remise en route de la production mondiale et la réorganisation de la chaîne logistique. L'inflation resterait autour de 1,2 % en 2023.

L'activité commencerait à dépasser son niveau pré-Covid dès le premier trimestre 2022. La forte croissance du PIB serait essentiellement portée par la contribution de la demande intérieure en 2021 et 2022, à la fois de la consommation et de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages, après avoir été globalement préservé en 2020, reprendrait en effet sa progression en 2021 et 2022. Les dépenses des ménages accéléreraient encore en 2022 grâce au surplus d'épargne accumulé précédemment ; leur investissement serait notamment soutenu en 2021 et 2022, ce qui leur permettrait de rattraper les projets reportés pendant la crise sanitaire. Pour les entreprises, leur taux de marge reviendrait dès 2021 au niveau pré-Covid, et leur taux d'investissement, après avoir bien résisté à la récession de 2020, se situerait à un niveau historiquement élevé.

Le marché du travail devrait confirmer sa résilience, grâce à l'ensemble des mesures d'urgence mises en place pour limiter les destructions d'emplois au cœur de la crise, puis à des créations nettes d'emplois assez significatives de 2021 à 2023. Compte tenu d'une rapide remontée de la population active qui rattraperait sa tendance pré-crise, le taux de chômage atteindrait 9,3 % au cours du premier semestre 2022, avant de décroître pour revenir en dessous de 9 % en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023
Croissance du PIB	1,8	-8	5,7	4	2
Inflation	1,3	0,5	1,5	1,2	1,2
Investissement des entreprises	3,4	-8,9	9,7	3,4	3,3
Consommation des ménages	1,9	-7,2	3,2	6,8	2
pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	0,8	0,8	1,2
taux de chômage (BIT, France entière)	8,4	8	8,7	9,2	8,9

Ces prévisions sont soumises à des aléas importants dont le principal reste l'évolution de la situation sanitaire. Les incertitudes portent aussi sur le comportement des agents économiques. Pour les ménages, la question majeure porte sur le rythme d'utilisation de l'épargne accumulée en 2020 et au 1er semestre 2021. Pour les entreprises, l'incertitude porte en particulier sur l'évolution de l'investissement, alors qu'elles ont nettement augmenté leur endettement pendant la crise, mais ont aussi renforcé leur trésorerie dans des proportions équivalentes, ainsi que leurs marges.

Le Projet de Loi de Finances 2022

Le PLF 2022 présenté le 22 septembre dernier s'inscrit dans un contexte de reprise et de rétablissement progressif des finances publiques avec des objectifs de baisses de la dépense publique et des déficits publics (4,8 % en 2022 contre 8,4 % du PIB en 2021).

La ratio d'endettement baisserait légèrement (- 1,5 %) pour atteindre 114 % du PIB.

L'évolution des dépenses de l'Etat sera marquée par une normalisation après le contexte de crise sanitaire et économique des deux derniers exercices budgétaires. Le PLF 2022 prévoit également une hausse des recettes fiscales à 292,0Md€ pour l'année 2022 (+13,4Md€).

Pour les collectivités :

Dernier Projet de Loi de Finances du quinquennat, celui-ci ne prévoit pas d'évolutions significatives pour les collectivités.

Le montant global des dotations de fonctionnement aux collectivités locales sera équivalent aux crédits programmés en 2021.

La DGF sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros. Cette stabilité globale se fera au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR), ce qui est le cas de la Ville.

Les variables d'ajustements seront à nouveau en baisse et ne devraient concerner en 2022 que les Régions. Ces variables correspondent à l'écrêtement des dotations versées par l'Etat aux collectivités.

Côté investissement, le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 Md€, est mis en œuvre depuis l'été 2020. 70 Md€ seront engagés d'ici fin 2021. Son déploiement se poursuivra en 2022.

En fonction du détail qui sera communiqué dans un deuxième temps, les collectivités pourraient également bénéficier de certains crédits débloqués dans le cadre du plan d'investissement annoncé mi-octobre.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) voit son enveloppe abondée pour soutenir les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain et pour développer les transports en site propre.

Contexte local

En l'absence de grands mouvements de transferts de compétences ou de mutualisations en 2022, les dépenses de fonctionnement seront proches de celles constatées en 2021. L'impact de la crise sanitaire devrait s'atténuer de manière significative.

Les recettes de fonctionnement seront également proches de celles de 2021 avec une stabilité des taux.

En matière d'investissement, l'année 2022 verra la poursuite des projets de rénovation et de végétalisation des écoles, le démarrage des chantiers d'aménagements urbains autour du Pôle d'Echange Multimodal, le renouvellement de la voirie, des réseaux et de l'éclairage public et des investissements sur les équipements sportifs pour n'en citer que quelques-uns.

PROJET

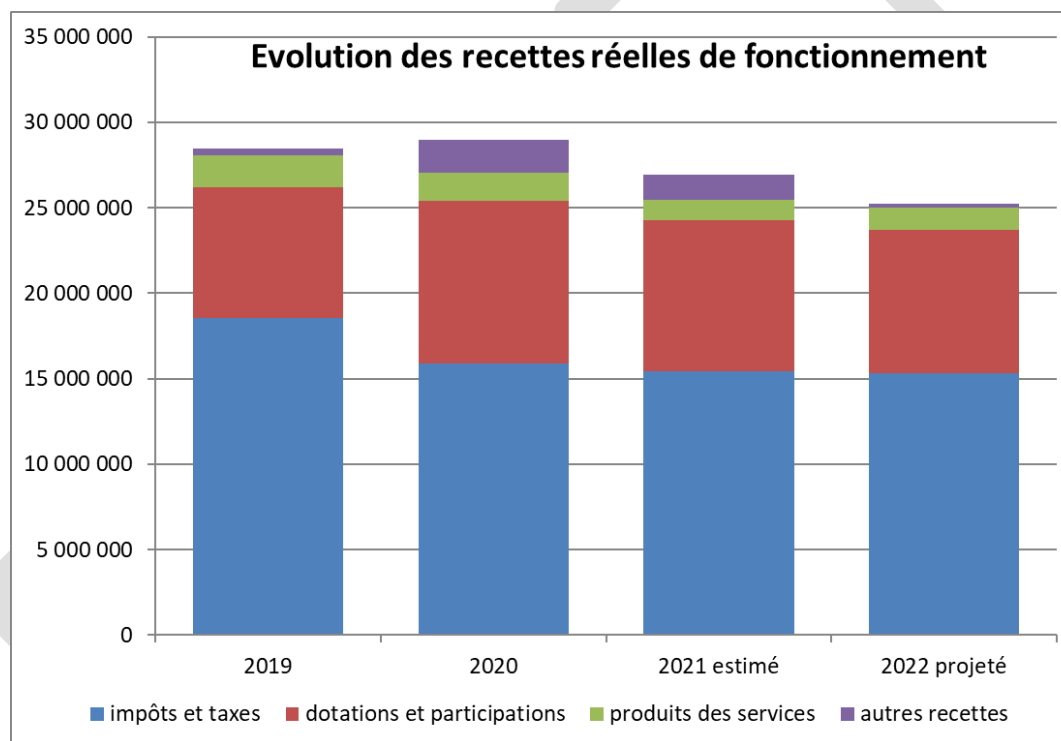
BUDGET PRINCIPAL

A/ Les orientations budgétaires

1/ Section de fonctionnement

1.1/ Les recettes de fonctionnement du budget 2022

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à 25,24 millions d'euros en 2022 contre 26,91 millions d'euros en 2021.



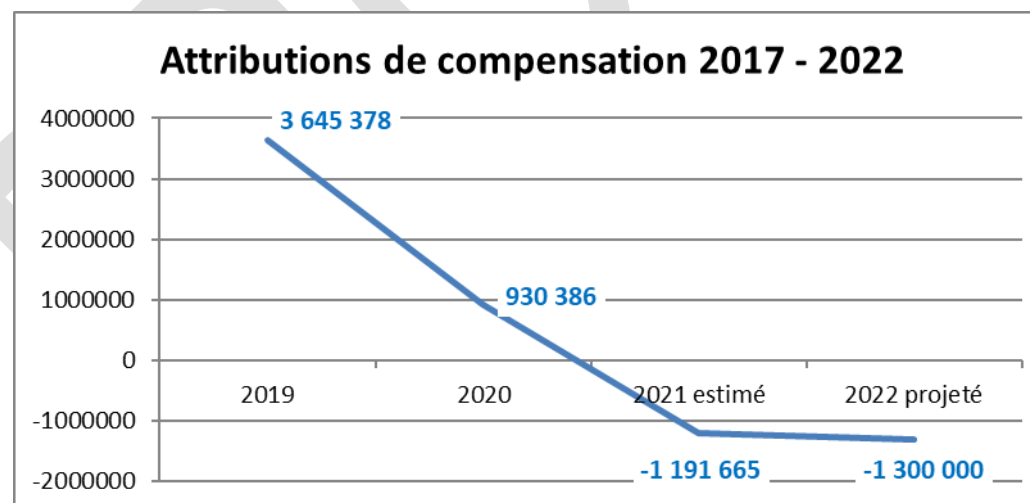
Cette baisse de 6 % provient essentiellement des recettes exceptionnelles (remboursement d'assurances, cessions) et des reprises de provisions enregistrées en 2021.

Les recettes réelles de fonctionnement devraient évoluer comme suit :

	2019	2020	2021 estimé	2022 projeté
impôts et taxes	18 543 954	15 895 274	15 414 830	15 333 558
dotations et participations	7 644 425	9 517 018	8 850 112	8 401 184
produits des services	1 866 360	1 629 943	1 174 109	1 256 638
autres recettes	431 209	1 949 317	1 472 914	249 700
	28 485 949	28 991 551	26 911 965	25 241 080

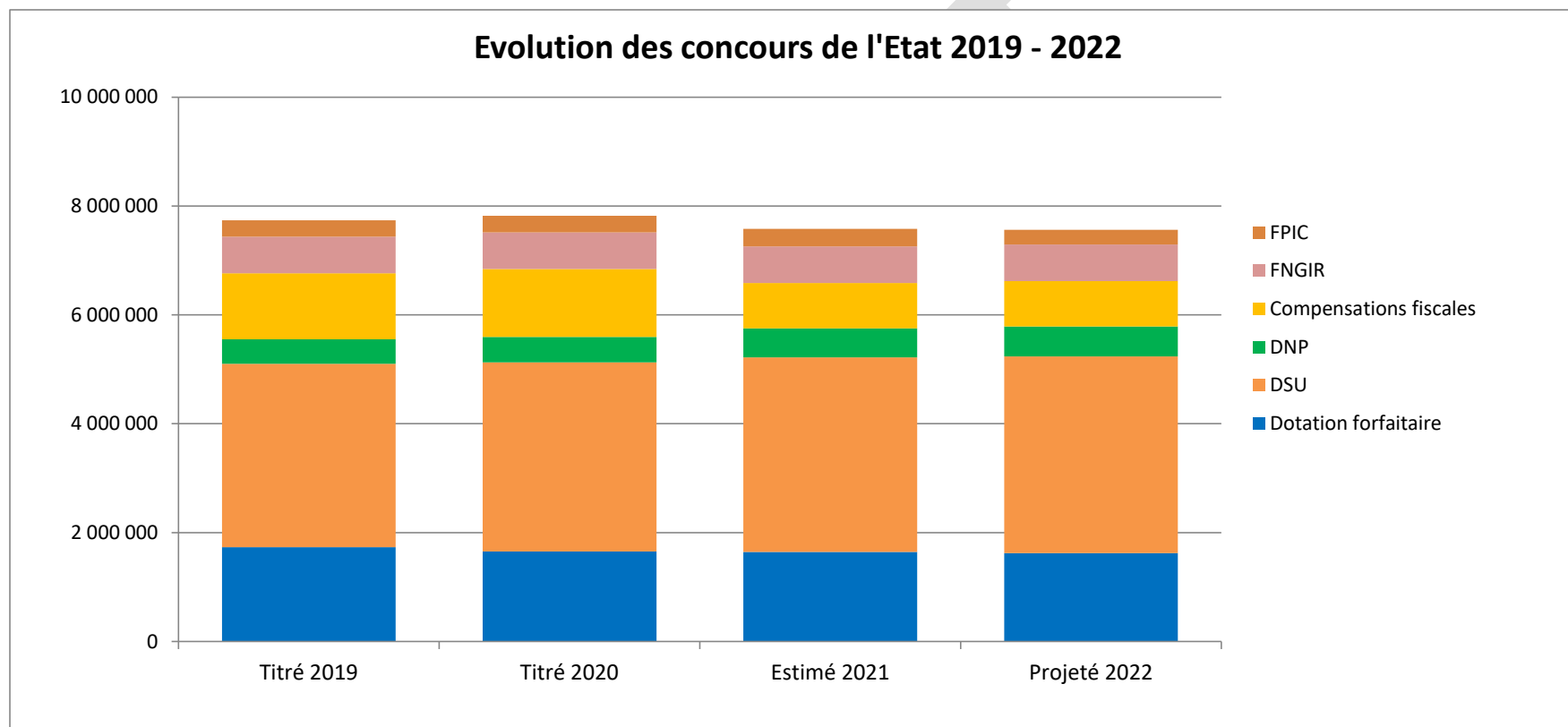
Les attributions de compensation (AC) de la Ville sont destinées à compenser la fiscalité professionnelle transférée à la Communauté d'Agglomération. Elles diminuent ensuite en fonction des transferts de charges liés aux transferts de compétences et aux mutualisations.

Au titre des AC, la ville percevait une recette de 8,58 M€ en 2014. Avec les transferts de compétences et mutualisations de services successifs intervenus depuis, les AC sont devenues négatives depuis 2021. Elle se traduit désormais par une dépense.



a/ Les concours financiers de l'Etat

Le Projet de Loi de Finances 2022 prévoit une certaine stabilité des concours de l'Etat. Le montant global de ces recettes pour la Ville est attendu à 7,58 millions d'euros en 2021. Le montant devrait être quasi identique en 2022.



L'Etat prévoit, comme les années passées, d'abonder l'enveloppe dédiée à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU ; + 90 M€) qui est une des trois composantes de la DGF **Dotation Globale de Fonctionnement**, avec la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le montant global est en légère hausse depuis plusieurs années. 2022 ne devrait pas faire exception.

	Titré 2019	Titré 2020	Estimé 2021	Projeté 2022
Dotation forfaitaire	1 733 357	1 651 993	1 647 123	1 625 000
DSU	3 368 654	3 477 340	3 574 544	3 610 000
DNP	447 536	465 486	530 642	552 000
Total DGF	5 549 547	5 594 819	5 752 309	5 787 000

Les **allocations compensatrices** viennent compenser les exonérations de fiscalité locale décidées par l'Etat. Le Projet de Loi de Finances 2022 ne prévoit pas de nouvel écrêtement de ces compensations qui devraient donc être stables.

Le FNGIR, fonds national de garantie individuelle des ressources, est une recette dont le montant est figé depuis 2010 (675 000 €).

Le PLF prévoit une stabilité de l'enveloppe dédiée au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), fonds qui est réparti entre l'intercommunalité et les communes membres. Plus la Communauté d'Agglomération exerce de compétences, plus elle perçoit une part importante de ce fonds. La Ville attend 268 000 euros en 2022, contre 324 000 euros en 2021.

b/ Fiscalité directe locale :

Les taux du bloc communal (Ville + intercommunalité) sont stables à Saint-Dié-des-Vosges depuis 2014.

L'actualisation de la valeur des bases fiscales est déterminée en fonction de l'inflation constatée en novembre 2021. Compte tenu des tensions inflationnistes constatées depuis plusieurs mois, elle devrait être supérieure à 1,5 %.

L'évolution physique des bases (construction, extension, démolition) ne devrait pas avoir d'effet significatif.

Compte tenu de ces éléments, la ville anticipe une hausse des recettes fiscales (Taxes foncières et d'habitation) à 13,3 millions d'euros en 2022.

Les autres recettes fiscales sont composées principalement de

- La taxe sur la consommation finale d'électricité pour 415 000 euros ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure : son produit avoisine les 175 000 euros ;
- Les droits de mutation dont la dynamique est très favorable depuis plusieurs années. Il devrait atteindre 480 000 euros en 2022

L'ensemble des recettes fiscales (15,27 millions d'euros au Budget Primitif 2021) devrait être en légère hausse en 2022.

La réforme de la Taxe d'Habitation

La suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée « taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ») a entraîné une refonte de la fiscalité locale qui entre progressivement en vigueur entre 2020 et 2023.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

A partir de 2021, pour compenser la disparition de la THRP, la commune perçoit la part de taxe foncière que percevait le département. Pour le contribuable local, la bascule de ce produit d'une collectivité vers l'autre est transparente :

Taxe Foncière		Commune	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2020	22,19%	2,68%	25,65%	0,189%	9,42%	
	Taux 2021	47,84%	2,68%	0%	0,189%	9,42%	
	Adresse	99, rue de la réforme fiscale					
	Base	1000	1000	1000	1000	1000	
	Cotisation 2020	221,90 €	26,80 €	256,50 €	1,89 €	94,20 €	601,29 €
	Cotisation 2021 simulée	478,40 €	26,80 €	- €	1,89 €	94,20 €	601,29 €

Le montant de la taxe foncière basculée à la Ville ne compensant pas intégralement le montant de la taxe d'habitation supprimée, l'Etat verse à la commune une compensation complémentaire (505 000 euros en 2021).

c / Les autres recettes

Les principales recettes, hors dotations et fiscalité, proviennent des refacturations entre collectivités, essentiellement avec la Communauté d'Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles. Ces refacturations concernent aussi bien les salaires (interventions du Centre technique Municipal dans les bâtiments communautaires par exemple) que les autres charges (fluides, véhicules, etc.).

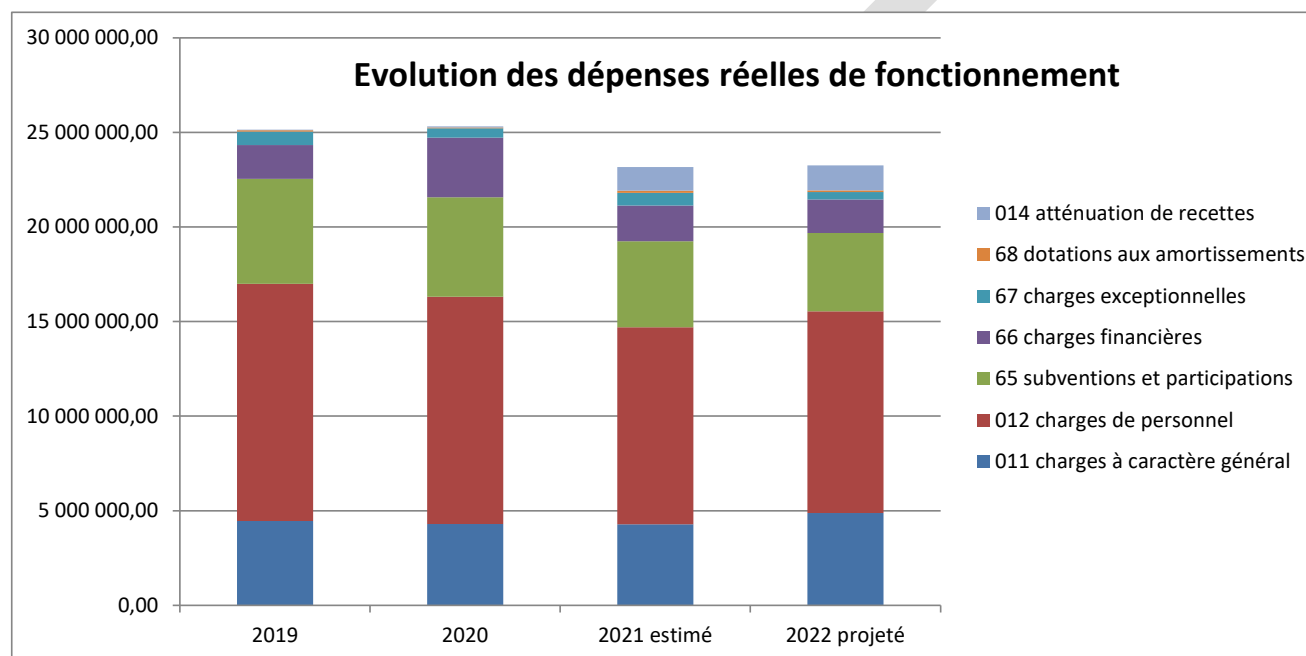
Les recettes liées au stationnement sont également conséquentes et peuvent dépasser 250 000 euros.

La ville perçoit également d'autres produits comme les concessions funéraires, les droits de place, les participations des familles à certaines prestations, etc.

L'ensemble de ces recettes est assez peu sensible à la conjoncture.

1.2/ Les dépenses de fonctionnement :

La stabilité devrait également être de mise pour les dépenses réelles de fonctionnement, attendues à 23,2 millions d'euros en 2021 et en 2022.



Les charges à caractère général

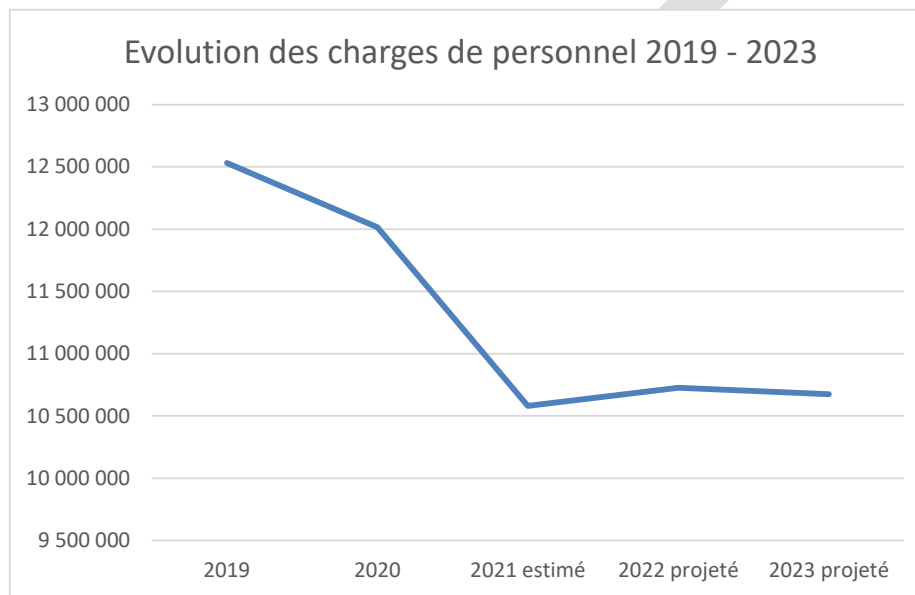
Un travail très conséquent d'optimisation des charges a été conduit sur la période 2015-2018. Ce sont désormais principalement des facteurs externes qui font varier la trajectoire financière de la Ville :

- Impact de la loi Egalim sur les coûts de la restauration collective (50% de produits de qualité labellisés et 20 % de produits issus de l'agriculture biologique minimum) ;
- Hausse des coûts de l'énergie et des matières premières dont le contexte actuel de tension sur les marchés et d'inflation ;
- Atténuation progressive de la crise sanitaire et donc réduction des achats de consommables (masques, gel).

Les charges 2022 intégreront aussi les organisations de manifestations et notamment l'accueil du Tour de France Féminin.

Les dépenses de personnel

Le montant des dépenses de personnel pour 2021 est estimé à 10,78 millions d'euros (ensemble du chapitre 012. Elles représentent 46 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.



La hausse anticipée en 2022 correspond à la réintégration du personnel de la Caisse Des Ecoles dans la Ville. Cette hausse est compensée par la réduction de la subvention versée à la CDE (voir ci-après).

Les effets du Glissement Vieillesse Technicité (hausse de cotisations ou de la valeur du point, avancements de grades et d'échelons, etc.) sont estimés à + 1,7 %. La réforme du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale, envisagée dans le Projet de Loi de Finances 2022, viendrait également alimenter cette inflation salariale.

Par ailleurs, la Ville travaille actuellement sur la mise en place du CIA (complément Indemnitaire Annuel), seconde partie du régime indemnitaire des agents territoriaux (RIFSEEP). Son attribution individuelle repose principalement sur la valeur professionnelle de l'agent, son investissement dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail. Des crédits seront donc prévus en 2022 pour un éventuel déploiement de ce dispositif en cours d'année.

Enfin, la mutualisation des postes de direction générale, envisagée en cours d'année, devrait également modifier les besoins en crédits de ce chapitre.

Les hausses devraient être compensées en grande partie par les réorganisations internes consécutives aux départs en retraite notamment.

Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre regroupe essentiellement les attributions de compensation négatives, donc versées par la Ville à la Communauté d'Agglomération.

Une seule mutualisation étant prévue courant 2022 (Direction générale), les AC négatives 2022 sont estimées à 1,3 M€, à un niveau proche de 2021.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) – les subventions

Les principales évolutions vont concerner les subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à la Caisse des Ecoles (CDE).

Côté CCAS, le niveau de la subvention s'ajuste sous l'effet :

- Du transfert de la Maison de l'Enfance Française DOLTO à la Communauté d'Agglomération en 2021 ;
- De la refonte du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en Convention Territoriale Globale (CTG) ce qui conduit la CAF à financer directement les structures qui portent les services et non plus les collectivités qui les chapeautent,

Elle devrait être de 900 000 euros en 2022 (980 000 euros en 2021).

Côté CDE, la subvention va refléter la réintégration du personnel directement dans le train de paie de la ville : 293 000 euros en 2022 au lieu de 489 000 euros en 2021.

Ce chapitre porte également la subvention d'équilibre au Budget annexe BIC afin de couvrir les pertes d'exploitation du centre aqua ludique AQUANOVA. Avec la normalisation progressive du fonctionnement de cet équipement, le déficit à couvrir par la ville devrait revenir à 1,48 millions d'euros, après avoir frôlé les 2 millions en 2020 et 2021.

Les autres dépenses concernent principalement les subventions versées au monde associatif et les subventions en faveur des écoles privées sous contrat : elles seront sensiblement les mêmes qu'en 2021.

Les dépenses exceptionnelles et les provisions

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes constituent l'essentiel de ces charges :

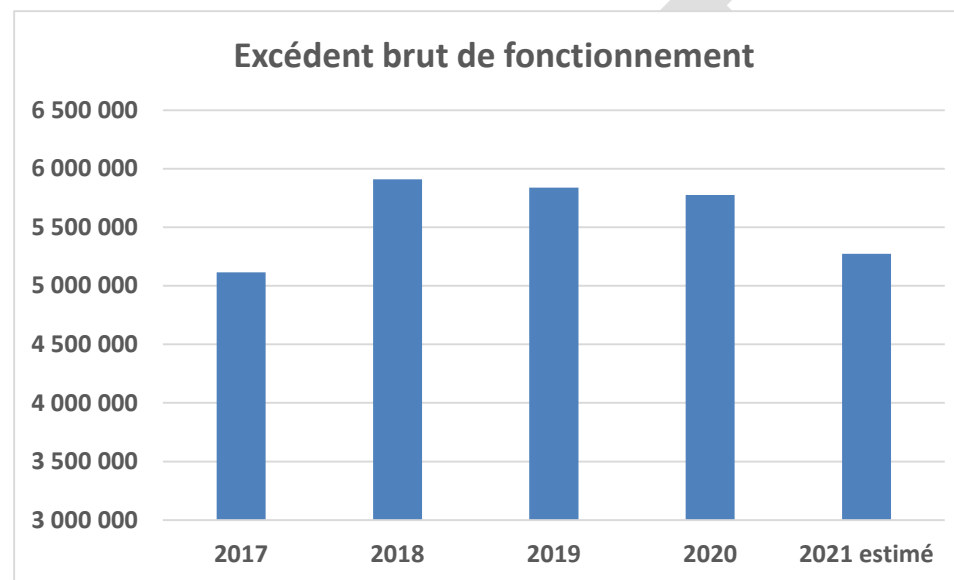
- Le budget annexe Parking du Marché : les recettes perçues sur les usagers ne couvrent pas les charges de gestion et le remboursement des emprunts. Une subvention d'équilibre de 110 000 euros par an en moyenne est nécessaire ;
- Le budget annexe Locations Commerciales : même constat mais avec un besoin de subvention plus faible (30 000 euros) mais qui devrait augmenter avec l'âge des bâtiments et donc la hausse des frais d'entretien ;
- Le budget annexe Forêt devrait également avoir un besoin de subvention de plus de 100 000 euros en 2022 alors que ce budget dégageait habituellement un excédent. La chute des ventes de bois côté recettes, et l'acquisition de parcelles forestières côté dépenses (paiement échelonné sur 4 ans), font que ce besoin de financement devrait perdurer jusqu'en 2024.

Les provisions permettent de couvrir les risques auxquels la collectivité est exposée : impayés, contentieux, moins-values sur cession, etc. Après avoir principalement couvert les risques associés à la gestion des emprunts structurés, la Ville étend désormais cette logique de provisions aux autres catégories de risques.

Hors régularisation des emprunts structurés, les frais financiers portés par le budget principal sont stables depuis plusieurs années, autour de 1,9 millions d'euros. Le montant annuel reste très dépendant du taux applicable aux emprunts structurés. Cette situation devrait donc s'atténuer dans les prochaines années avec l'extinction progressive de ces emprunts toxiques.

1.3/ Le résultat et la capacité d'autofinancement

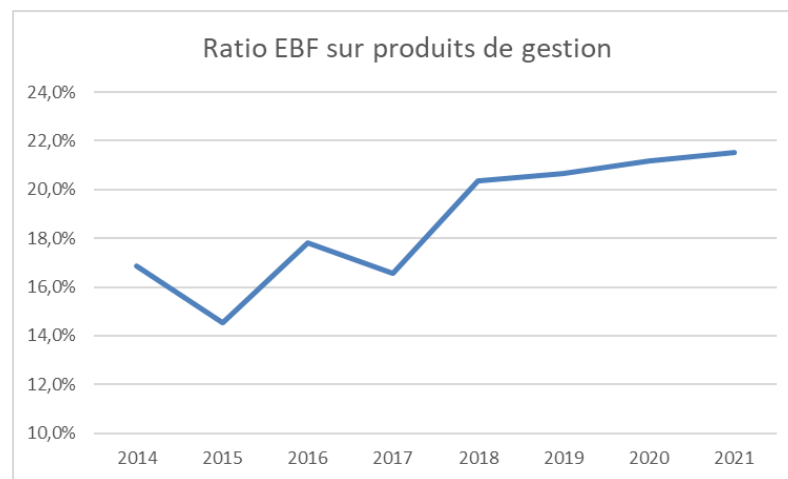
L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à la différence entre les produits et les charges de gestion avant prise en compte des charges financières. Il permet de mesurer la marge dégagée par le fonctionnement courant de la collectivité.



Depuis deux ans, la crise sanitaire perturbe le bon fonctionnement des services, tant en dépenses (subvention à AQUANOVA, fournitures contre le COVID) qu'en recettes (entrées moindres sur les droits de place, le stationnement, etc.).

L'EBF prévisionnel 2021 affiche un net fléchissement à 5,2 millions d'euros contre 5,8 millions en 2020. Cette baisse n'est qu'apparente puisque, dans le même temps, sous l'effet des transferts et des mutualisations, le budget global a lui-même fortement diminué : les recettes de gestion sont passées de 30,86 millions d'euros en 2017 à 24,39 en 2021.

Le ratio entre l'EBF et les recettes de gestion permet de mesurer l'évolution de la part que représente cette épargne de gestion :



Ce ratio continue de progresser à 21,5 %, à des niveaux supérieurs à la moyenne de la strate, ce qui permet d'aborder l'après crise sanitaire avec sérénité.

L'autofinancement brut (CAF brute) correspond à l'excédent brut retraité du résultat financier (intérêts de la dette essentiellement) et des produits et charges exceptionnels.

L'autofinancement net (CAF nette) correspond à la CAF brute à laquelle sont déduites les annuités en capital des emprunts.

	2017	2018	2019	2020	2021 estimé
Capacité d'Autofinancement Brute	861 660	2 916 461	3 434 393	2 434 556	3 980 000
Capacité d'Autofinancement Nette	-1 977 879	361 490	720 052	-1 023 658	460 000

À noter : les CAF brutes et nettes 2017 et 2020 ont été impactées par des régularisations d'échéances d'emprunts structurés, régularisations couvertes par des provisions donc sans conséquence sur la santé financière de la commune. Les montants de ces provisions étaient de 2 876 200 euros en 2017 et 1 311 923 euros en 2020.

2/ Section d'investissement

2.1/ Recettes d'investissement du budget 2022

Les ressources propres de la section d'investissement devraient approcher les 4,55 millions d'euros au Budget Primitif 2022 :

- 720 000 euros de FCTVA ;
- 3,8 millions d'opérations d'ordre entre sections (040-042 et 021-023) ;
- 30 000 euros de produits de cessions

Le produit attendu au titre des subventions d'investissements reçues devrait dépasser les 800 000 euros en 2022.

Les soutiens sur les différents projets viendront :

- De l'Etat au travers du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat ou de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ;
- De la Région Grand Est pour les aménagements liés à la mobilité ou aux équipements sportifs ;
- Du Département des Vosges sur les projets structurants et les travaux de voirie ;
- Mais aussi de l'Union Européenne par l'entremise du Pays de la Déodatie (fonds LEADER), de la fondation du Patrimoine, des certificats d'économie d'énergie (CEE), etc.

Les autres recettes correspondent à des remboursements par la Communauté d'Agglomération d'emprunts relatifs aux compétences Eau et Assainissement (271 000 euros) et au produit de la taxe d'aménagement (110 000 euros).

La ville va également se faire rembourser les dépenses portées pour le compte de la Communauté d'Agglomération en matière d'eau pluviale.

Pour couvrir son besoin de financement, la ville va recourir à un emprunt de 3 millions d'euros en 2022.

2.2/ Projets majeurs 2022 - 2024

La section qui suit présente les principaux projets programmés par la Ville pour la période 2022 à 2024.

L'enveloppe allouée aux dépenses d'équipements pour les années 2022 à 2024 sera de 5,5 à 6 millions d'euros. Ce montant va dépendre pour partie des soutiens des cofinanceurs et de l'atténuation de la crise sanitaire.

REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE

Programme action cœur de ville

La convention cadre Action Cœur de Ville a été signée en 2018 pour une durée de 6 ans et demi, soit jusque fin 2024. L'Etat a annoncé la prolongation du programme jusque 2026. Le programme ACV a pour objectif la redynamisation du centre-ville en agissant sur l'habitat, le commerce, l'espace public, l'accès aux services publics et la mobilité.

Certaines actions relevant de cette programmation ont déjà été menées à bien. On peut citer l'aménagement du Jardin Simone Veil ou du parvis de l'usine Claude et Duval, la réalisation du Skate Park, la mise en place d'un plan de soutien aux commerces (aide aux loyers), etc.

Les porteurs de projets des opérations « labellisées » ACV bénéficient de soutiens financiers massifs, notamment sur le volet habitat, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Ce sont ainsi près de deux millions d'euros qui ont été attribués aux propriétaires privés pour la reprise et l'amélioration de logement vacant, l'isolation thermique ou phonique des logements, la création d'espaces extérieurs, etc. Ces aides sont versées par différents financeurs, de l'ANAH (715 000€) à la Ville (548 000€), en passant par le Département (281 000€), la Région (141 000€) ou encore Action Logement (245 000€).

L'année 2022 verra émerger plusieurs projets phares, avec la poursuite des travaux du Pôle d'Echanges Multimodal et de la rue de la Meurthe notamment, mais aussi l'ouverture à la rentrée de septembre du CFAI sur l'ancienne friche dite SDMA.

Récapitulatif des principales actions du programme ACV en cours de réalisation ou à réaliser :

Description succincte	Etat	Maître d'ouvrage
Acquisition d'un immeuble pour en faire un démonstrateur	Réalisé	Ville / EPFL
Réalisation d'une Maison du projet ACV et d'un appartement témoin	Fin au 31/12/21	Ville
Programme de lutte contre la précarité énergétique et plateforme de rénovation	En cours	PETR
Construction d'un immeuble locatif exemplaire	2022 - 2023	Toit Vosgien
Déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques	En cours	Ville / CASDDV
Pôle d'Echanges Multimodal : démolition passerelle SNCF (partie franchissant les voies)	Réalisé	Ville
Réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal	En cours	CASDDV
Acquisition d'une flotte de véhicules électriques	En cours	Ville / CASDDV
Création d'un tiers-lieu accueillant une médiathèque et l'office du tourisme intercommunal	En cours	CASDDV
Aménagement des abords de l'usine Claude et Duval	Réalisé	Ville
Requalification de la rue de la Meurthe	Fin 2021 - 2022	Ville
Requalification de la rue Gambetta	Fin 2021 - 2022	Ville
Acquisition et dépollution de la friche « Larger Barlier »	En cours (EPFL)	Ville / EPFL
Mise en œuvre d'une OPAH-RU	En cours	Ville / CASDDV
Création d'un nouveau cinéma	2022 - 2024	Projet privé
Implantation du CNAM et du CFAI	2021 - 2022	

AMENAGEMENTS URBAINS

La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges porte aujourd'hui l'opération de réalisation d'un pôle d'Echange Multimodal en gare de Saint-Dié-des-Vosges. Le marché a été lancé en octobre 2021 pour une notification tout début 2022. Les travaux dureront 18 mois.

La réalisation du Pôle d'Echange Multimodal nécessite de reprendre les deux rues principales de desserte de la gare : la rue de la Meurthe qui sera mise en double sens et permettra de desservir un parking de 120 places pour les usagers des transports collectifs et la rue Gambetta qui sera mise en sens unique montant.

➤ Travaux d'Aménagement Rue Gambetta

Estimation du montant de travaux : 650 000 € TTC dont

- **Aménagement** : 450 000 € T.T.C.
- **Réseaux Humides** : 200 000 € T.T.C.
- **Financeurs** : DSIL – CD 88 opération de voirie
- **Planning** : 2022 : lancement et notification des marchés – travaux fin 2022 - début 2023

Préalablement au réaménagement de la voirie, des travaux de remplacement des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées seront réalisés sur l'ensemble de la rue. Ils sont de compétence de la Communauté d'Agglomération.

Pour réaliser cette opération emblématique, vitrine de la ville en sortie de gare et liée à l'aménagement très qualitatif du parvis de la gare, la ville de Saint-Dié-des-Vosges a sollicité le concours d'un maître d'œuvre urbaniste. Dans les grands principes d'aménagements ont été retenus : la création d'une double piste cyclable descendante et montante qui permettra de desservir la ville en mode doux, la réalisation d'un trottoir norme PMR de chaque côté de la rue, le maintien de place de stationnement si possible côté « *tabac et fleuriste* », la mise en place d'un tronçon de rue très végétalisé permettant de ramener des îlots de fraîcheur en ville.

Le profil de rue ainsi proposé devrait être « innovant et végétalisé » tout en tenant compte des contraintes fortes de ce haut de rue : entrée de garage et portail, arrêt de bus, place PMR

➤ **Travaux d'Aménagement rue de la Meurthe (fin 2021 – 2022)**

Estimation du montant de travaux : 425 196 € TTC dont

- **Aménagement :** 268 893 € T.T.C.
- **Réseaux Humides :** 156 303 € T.T.C.
- **Financeurs :** DSIL
- **Planning :** début 2022 : lancement des marchés – travaux 1^{er} semestre 2021 en lien avec ceux du PEM

Comme pour la rue Gambetta, au préalable à ces travaux de voirie, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges va réaliser la réfection des réseaux humides (eau potable, eaux pluviales et usées).

L'aménagement de la rue de la Meurthe consiste en la reprise de la voirie pour la passer en double sens tout en créant une piste cyclable bidirectionnelle et en maintenant un trottoir accessible PMR. Cette rue deviendra la rue principale de desserte de la gare. Elle permettra aux voitures et motos d'accéder au parking intermodal et au bus TER de rejoindre leurs quais d'attente rue de la gare.

Le parking donnant rue du Sauveu sera également repris : entrées et sorties du parking donnant rue du Sauveu pour sécuriser les flux de la rue de la Meurthe, et création d'un trottoir bordure haute de ce côté pour les piétons. Le nombre de la place sera de fait moins important mais le parking intermodal permettra de garantir la même capacité de stationnement

Deux tranches optionnelles seront ajoutées au marché : la réfection de la ruelle du Sauveu et la réalisation du tronçon de la rue de la Meurthe entre la rue d'Hellieule et la rue de la Bolle. Ces opérations seront réalisées si des subventions supplémentaires sont obtenues sur cette opération et/ou si les réponses à l'appel d'offre permettent de faire des économies.

TRAITEMENT DE FRICHES

Acquisition du site BROSSETTE

Montant d'acquisition : 300 000 € HT

Le site Brossette dit « Baty » est situé au 10-12 rue du lycée. D'une contenance totale de 5 518 m², l'emprise foncière comprend 1 691 m² d'entrepôts, 528 m² de bureaux et 446 m² de surface commerciale.

L'acquisition de cet ensemble immobilier permet à la ville de se constituer une réserve foncière et de maîtriser l'usage qui sera fait de ce demi-hectare à emplacement stratégique en centre-ville.

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Lancement d'un audit global des bâtiments scolaires

La ville a lancé courant septembre 2021 une consultation afin de recruter un auditeur des bâtiments scolaires. L'objectif de la démarche est d'établir un diagnostic complet des bâtiments scolaires et notamment l'analyse et la prise en compte des critères techniques : coût de rénovation fonctionnelle et énergétique, accessibilité, sécurité et végétalisation des cours.

2022 : Réalisation de l'audit (Estimation de 100 000 € TTC).

Végétalisation des cours d'écoles

La Ville a lancé à l'été 2020 une étude sur le verdissement des cours d'école afin d'adapter ces équipements au changement climatique et de les transformer en îlots de fraîcheur et de verdure. Cette étude a permis de réaliser un état des lieux et de déterminer des pistes d'actions. Au regard de ce travail prospectif, la municipalité a décidé de déployer, pendant toute la durée du mandat, un programme de travaux et d'aménagements des cours d'écoles. Ce programme est inscrit dans le Contrat de Territoire Eau Climat « L'eau au cœur des projets de la Déodatia » ainsi les aménagements pourront être subventionnés par l'Agence Rhin-Meuse.

En 2021, la cour du groupe scolaire Fernand BALDENSPERGER (école située dans un quartier politique de la Ville) a été transformée grâce à la suppression de 2000m² d'enrobé imperméable remplacés par des matériaux naturels et durables, la création de jardins pédagogiques, l'implantation de nouveaux mobiliers et jeux et la plantation d'arbres et d'arbustes.

Coût de l'opération : 190 639 € TTC



En 2022, c'est le groupe scolaire Gaston COLNAT (école du centre-ville) qui bénéficiera de la végétalisation de la cour de récréation. Dans cet objectif la municipalité a souhaité travailler en amont avec les usagers de cette cour de récréation et de lancer une démarche participative en constituant un groupe de travail composé d'enseignants, d'élèves, d'animateurs et d'agents d'entretien pour réfléchir à un recueil des usages (quels besoins et quels points de vigilance). L'objectif est de réaliser les travaux de terrassement et de revêtement en juillet et août 2022 et la plantation des végétaux en novembre 2022.

Coût estimé de l'opération : 220 000€



Ce sont donc à minima 200 000€ qui seront alloués chaque année pour la réalisation de ce projet de végétalisation des cours d'école.

Rénovation des écoles

La ville va consacrer une enveloppe de 150 à 300 000 euros par an pour la rénovation des écoles, leur mise aux normes et l'amélioration de leur efficacité énergétique.



En 2021 ce sont, par exemple 65 735€ d'investis pour remplacer le mur de soutènement et la clôture extérieure de l'école élémentaire Paul ELBEL, ce sont 10 853€ investis pour la pose de films solaires dans les salles de classes élémentaires de l'école Georges Darmois, ce sont 9 714€ investis pour remplacer la clôture de l'école Eugénie et Jules Ferry, ce seront 20 000€ investis en cette fin d'année pour fermer la cour de l'école Jacques Prévert et 61 094€ pour la pose de volets roulants à l'école élémentaire Ferdinand Brunot.

A l'ensemble de ces investissements, il faut ajouter 67 145€ pour des équipements informatiques qui concourt eux aussi à la modernisation des écoles. Cette somme a permis de doter à la fois les classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) de kit d'IPAD permettant aux enseignants de travailler de manière individualisée avec les élèves grâce à ce nouvel outil pédagogique mis à leur disposition, mais aussi de renouveler les ordinateurs portables des classes mobiles à destination des élèves. Ces équipements poursuivent l'effort d'investissement engagé depuis 2013 et qui avait permis d'équiper les 47 classes élémentaires de Tableaux Numériques Interactifs.



AUTRES BATIMENTS

Rénovation de la Chapelle Saint-Déodat

La ville a engagé la réhabilitation de la chapelle Saint-Déodat et ses extérieurs (couverture, maçonnerie, menuiseries extérieures, enduits et peintures, électricité, ...). Elle a mandaté pour cela l'architecte du patrimoine Aurélie HUSSON qui est chargée de rédiger le dossier de consultation des entreprises pour la fin de l'année 2021 afin de réaliser les travaux en 2022.

Montant estimatif des travaux : 250 000,00 € TTC

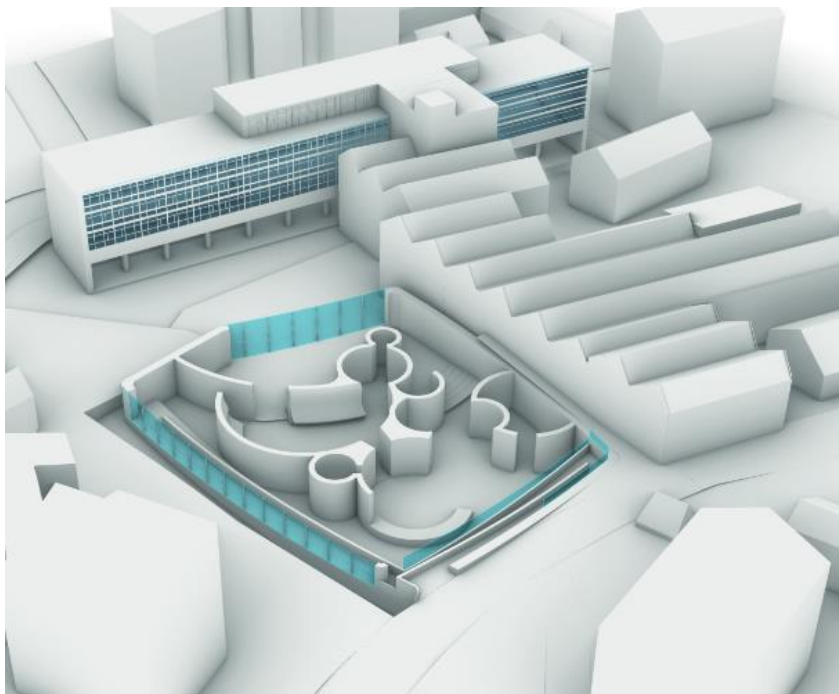
Des subventions ont été sollicitées et le montant accordé pour l'instant est de 74 188,00 € au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Centre d'interprétation Le Corbusier

L'association LC48 porte un projet d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) Le Corbusier sur le site de l'usine DUVAL.

L'usine Le Corbusier a été classée Monument historique en 1988 et récemment inscrite sur la liste du patrimoine de l'UNESCO en 2016. C'est la seule usine que Le Corbusier ait construite qui porte en elle, à une échelle réduite, tous les détails connus de son architecture.

Le centre culturel vise à valoriser l'usine auprès du plus grand nombre par la découverte du patrimoine architectural et industriel du bâtiment, de la création et du savoir-faire industriel de l'entreprise, et de l'œuvre de Le Corbusier.



Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée en 2018 par le cabinet Médiéval, et l'écriture d'un projet scientifique et culturel du Centre d'interprétation. Il sera réalisé avec l'architecte norvégien Snohetta qui utilise des techniques écoresponsables de construction.

L'ouverture est attendue pour 2023.

Ce projet fait l'objet d'une forte mobilisation des acteurs publics : Préfecture, DRAC, Région Grand Est, Fonds Européen.

Coût total de l'opération : 6 millions d'euros TTC

Cofinancements publics : 4,5 millions d'euros dont 1 million apporté par la ville de Saint-Dié-des-Vosges

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rénovation des équipements sportifs

La ville va consacrer une enveloppe annuelle de plus de 100 000 euros par an à l'entretien et la mise à niveau équipements et bâtiments sportifs.

En parallèle, une réflexion sera menée au niveau de la Communauté d'Agglomération pour identifier les équipements qui sont d'intérêts communautaires et en envisager le transfert à l'EPCI dans les prochaines années.

Rénovation des cours de tennis extérieurs

Il est programmé la réfection de 3 courts extérieurs de tennis. Il s'agit des courts en béton poreux réalisés il y a une trentaine d'années. Aujourd'hui, la surface se détériore, ce qui engendre des trous pouvant être dangereux à la pratique. Ils ne peuvent plus être démoisés eu égard à leur vétusté. Le club prendra à sa charge la réalisation d'un padel-tennis sur le 4ème court pour un montant de 45 000 à 50 000 euros (hors devis ci-dessous).

Estimation du montant de travaux : 214 000 € TTC

- Dont réfection des cours : 184 000 € T.T.C.
- Dont réfection des clôtures et abords : 30 000 € T.T.C.

Financeurs envisagés : Région Grand Est, Département des Vosges, Agence nationale du Sport

Création d'un parc naturel et pédagogique sur le site DORMEUIL

La collectivité a engagé l'achat de parcelles laissées en friche, véritable poumon vert dans les quartiers Politiques de la Ville, afin de créer un parc naturel et support pédagogique aux animations liées à l'Education à l'Ecologie et au Développement Durable.

Il s'agit de conserver et de mettre en valeur l'ensemble des végétaux, notamment l'allée de trembles, ainsi que la multitude d'arbres et arbustes présents. De préserver les végétaux qui créent la richesse des lieux (ronciers, framboisiers, lierres, houx, ails des ours, anémones, fougères...).

Ce site pourrait, à terme, accueillir la future Maison de la Biodiversité. Cet équipement devra représenter l'engagement de la Ville en faveur de la transition écologique. Il sera un lieu de rencontres intergénérationnelles et d'innovation ainsi qu'un lieu de sensibilisation à la biodiversité et à la santé environnementale.

Calendrier : phase étude en 2022 pour des aménagements en 2023 – 2024

CREM : Marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance de l'éclairage public – année 8 sur 9

Montant de travaux : 206 000 € TTC

Financeurs : CEE (Certificats d'Economie d'Energie)

Début des travaux : 2014 pour une durée de 9 ans.

Le CREM est dans sa 8ème année. Le remplacement de 279 luminaires est programmé en 2022.

En complément de cette enveloppe, la Ville investit plus de 75 000 euros par an sur d'autres travaux relatifs à l'éclairage public, notamment pour enfouir les réseaux.

Le remplacement d'équipements anciens par des produits moins énergivores permet de maîtriser la consommation d'énergie et les coûts de fonctionnement.

Une nouvelle programmation pluriannuelle sera déployée à l'issue de ce marché.

Aménagement de la rue de la Ménantille (fin 2023 – 2024)

Estimation du montant de travaux :

- **Voirie et réseaux secs** : 1 300 000 € T.T.C.
- **Réseaux Humides** : 310 000 € T.T.C.
- **Financeurs** : DSIL / CD88

Le projet comporte des travaux de réfection de voirie, de remplacement et d'enfouissement des réseaux et d'aménagement paysager.

VIDEOPROTECTION

Poursuite du déploiement – année 2022

70 caméras sont déployées sur la voie publique, 26 pour les bâtiments.

Ce dispositif est géré par le service de la Police Municipale à l'aide d'un Centre de Supervision Urbain (CSU). Les caméras sont visionnées en temps réel par les opérateurs du CSU et si nécessaire par l'hôtel de police. Le renvoi d'images vers la circonscription de police de Saint-Dié-des-Vosges fonctionne 24h/24.

L'étude réalisée en 2017 a permis de définir un programme visant à améliorer le maillage des caméras dans le centre-ville, développer la couverture des quartiers politiques de la ville et renforcer la surveillance des entrées et sorties de ville.

En 2022, la ville va poursuivre le déploiement de son système de vidéo protection.

BUDGET PARTICIPATIF

Le principe d'un budget participatif a été acté en 2021. Une enveloppe de 100 000 euros par an est allouée pour réaliser des projets proposés par les déodatiens dans les domaines de la biodiversité, de la voirie, de l'aménagement ou de l'amélioration d'équipements, de la mobilité douce, de la solidarité, etc... Ces projets doivent répondre aux besoins de la communauté.

En 2021, 30 dossiers ont été réceptionnés. 9 projets répondaient effectivement aux critères fixés dans le règlement, 6 ont été retenus :

- Extension de l'éclairage public rue des Réfugiés (mise en place de candélabres autonomes) - montant : 22000€
- Vélo borné : mise en place de bornes de stationnement pour vélos (avec casiers et station de recharge électrique) - montant : 24000€
- Une fontaine pour l'eau de source : installation d'une fontaine dans le massif du Kemberg (site des Trois Fauteuils)
- Mise en place de poubelles de tri dans divers lieux de la ville (en remplacement des poubelles actuelles qui ne permettent pas le tri)
- Armoire à dons et à partage : mise en place d'une armoire pour donner une seconde vie aux objets inutilisés
- Modification du stationnement en épis, Quai du Maréchal Leclerc

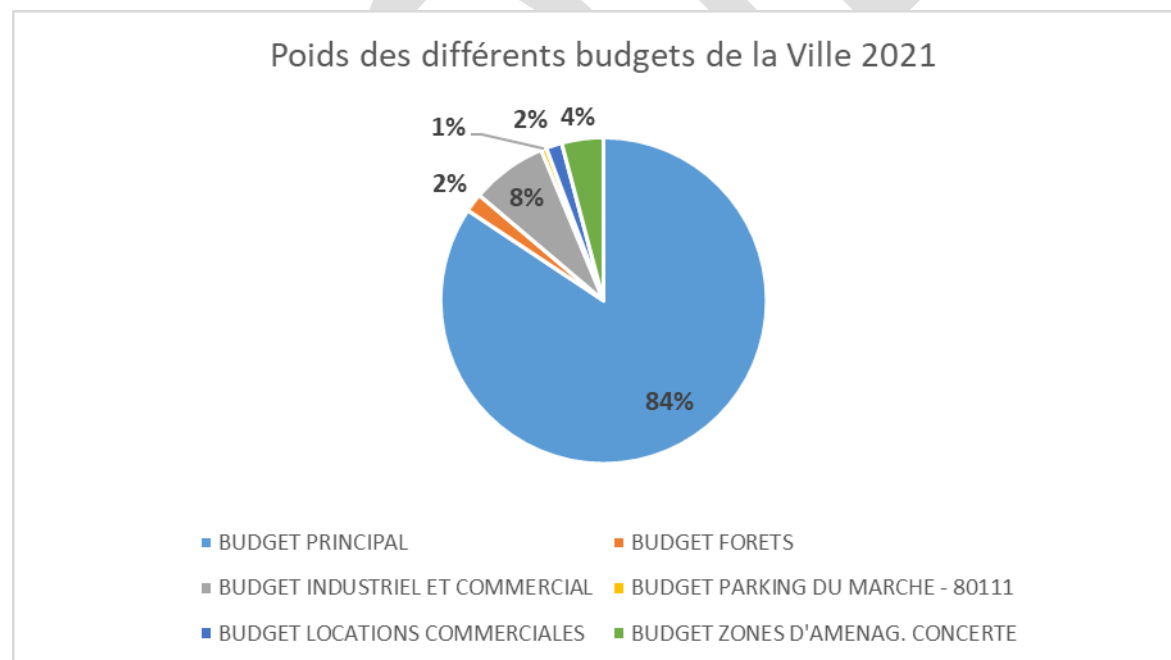
Le budget participatif est reconduit en 2022 avec une enveloppe de 100 000 euros.

BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal, la ville compte cinq budgets annexes :

- Deux budgets pour isoler des activités commerciales : budgets Parking du Marché et Locations Commerciales ;
- Un budget pour isoler la gestion du centre aqualudique AQUANOVA (budget BIC) ;
- Un budget pour suivre les activités de gestion des forêts communales ;
- Un budget pour suivre la commercialisation du stock de terrains dans les zones d'activités.

Le budget principal représente désormais 84 % des crédits votés par la collectivité, le budget annexe BIC, 8 %. Les 4 autres budgets annexes ne représentent que 8 % des crédits votés.



❖ Budget Bâtiments Industriels et Commerciaux

Ce budget retrace la comptabilité du centre aqua ludique AQUANOVA. Cet équipement a été intégré à l'intérêt communautaire mais le portage du contrat de partenariat public-privé reste assuré par la ville.

Le déficit de ce budget annexe est désormais couvert par la Communauté d'Agglomération et cette participation est déduite des Attributions de Compensation de la ville.

Après deux années difficiles marquées par de longues périodes de fermeture liées à la crise sanitaire, l'année 2022 devrait marquer un retour à la normale avec un déficit d'exploitation attendus à 1,48 million d'euros. Ce déficit devrait croître année après année avec l'application des formules de révisions des coûts facturés par le prestataire.

❖ Budget annexes PARKING DU MARCHÉ

Comme évoqué plus haut, le déficit d'exploitation est couvert par une subvention d'équilibre versée par le budget principal (110 000 euros par an en moyenne). Les emprunts souscrits pour financer cet équipement courent jusque 2036 ce qui ne permet pas d'envisager de réduction importante de ce déficit à court terme.

L'automatisation du parking est envisagée pour en réduire les coûts d'exploitation.

L'exercice 2022 devrait être dans le continuité des années passées.

❖ Budget annexe FORETS

Les recettes sont composées des produits des ventes de bois. Après la chute des ventes constatée fin 2020 et courant 2021, les cours sont plutôt orientés à la hausse.

Afin de couvrir les charges d'entretien des forêts communales et le paiement échelonné de l'achat de la forêt cédée par l'hôpital, ce budget annexe aura besoin d'une subvention d'équilibre d'au moins 100 000 euros de la part du budget principal en 2022.

❖ Budget annexe ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

Ce budget annexe permet de retracer la commercialisation des terrains suite à l'aménagement des zones d'activités (Herbaville, Grandes Croisettes, Helleuile, etc.).

Après des années sans mouvements, l'année 2021 a été marquée par une cession de 20 000 m² de terrains dans la zone d'Herbaville à l'entreprise OREST.

Ce budget sera clôturé lorsque le stock de terrain sera entièrement commercialisé.

❖ Budget annexe LOCATIONS COMMERCIALES

Ce budget annexe retrace les charges et produits liés à la mise en location par la collectivité de locaux professionnels tels que CAP 6, l'Hôtel de Police ainsi que les locations de salles municipales.

Les charges et produits liés à l'Hôtel de Police représentent près de 80 % de ce budget.

La subvention du budget principal est faible (quelques dizaines de milliers d'euros). Elle devrait toutefois être orientée à la hausse dans les prochaines années avec l'accroissement des charges liées à l'entretien et la maintenance des bâtiments. Cela devrait être le cas dès 2022 avec des travaux programmés pour l'entretien des façades de CAP6.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Sauf mention contraire, les données relatives à la dette sont des données consolidées tous budgets.

La dette de la Ville se caractérise par un encours important ce qui entraîne des remboursements en capital élevés (4,30 millions d'euros attendus en 2022), et l'existence au sein de cet encours d'emprunts structurés « toxiques » qui font grimper le montant des intérêts (2,28 millions d'euros attendus en 2022).

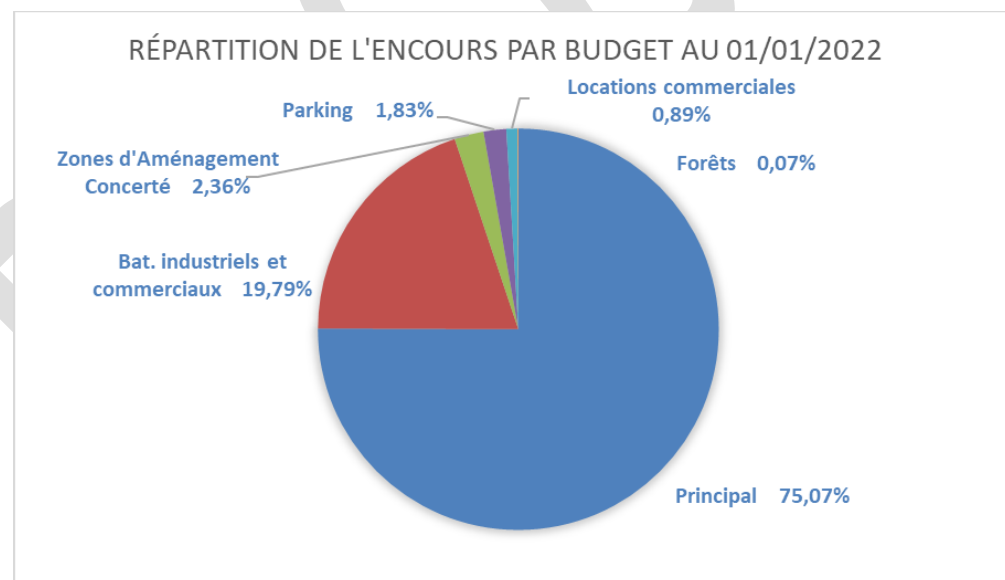
Ce poids de la dette héritée de mandats précédents continuera à peser lourdement sur les niveaux d'épargne de la Ville pendant des années.

Généralités

La dette de la ville comporte 46 emprunts répartis auprès de 10 prêteurs différents.

2 budgets concentrent 95 % de la dette : le budget principal (75 %) et le budget annexe BIC AQUANOVA (20 %).

Les quatre autres budgets annexes cumulent un faible endettement (5 %).



Emprunt 2021

Pour cofinancer ces investissements 2021, la Ville a souscrit auprès du Crédit Agricole un emprunt de 3,5 millions d'euros aux conditions suivantes :

- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 0,68 %
- Frais de dossier : 3 500 €

La ville poursuit sa logique en matière de gestion de dette :

- Diminution du stock de dette en souscrivant chaque année des emprunts nouveaux d'un montant inférieur au capital remboursé,
- Amélioration de la qualité de la dette, les emprunts à taux fixes

Structure de la dette

La part des emprunts à taux fixe représente désormais près de 70 % du capital restant dû, les emprunts structurés 27 % et les emprunts indexés 4 % (Euribor, T4M, etc.). Parmi les emprunts structurés, seuls deux sont réellement problématique aujourd'hui.

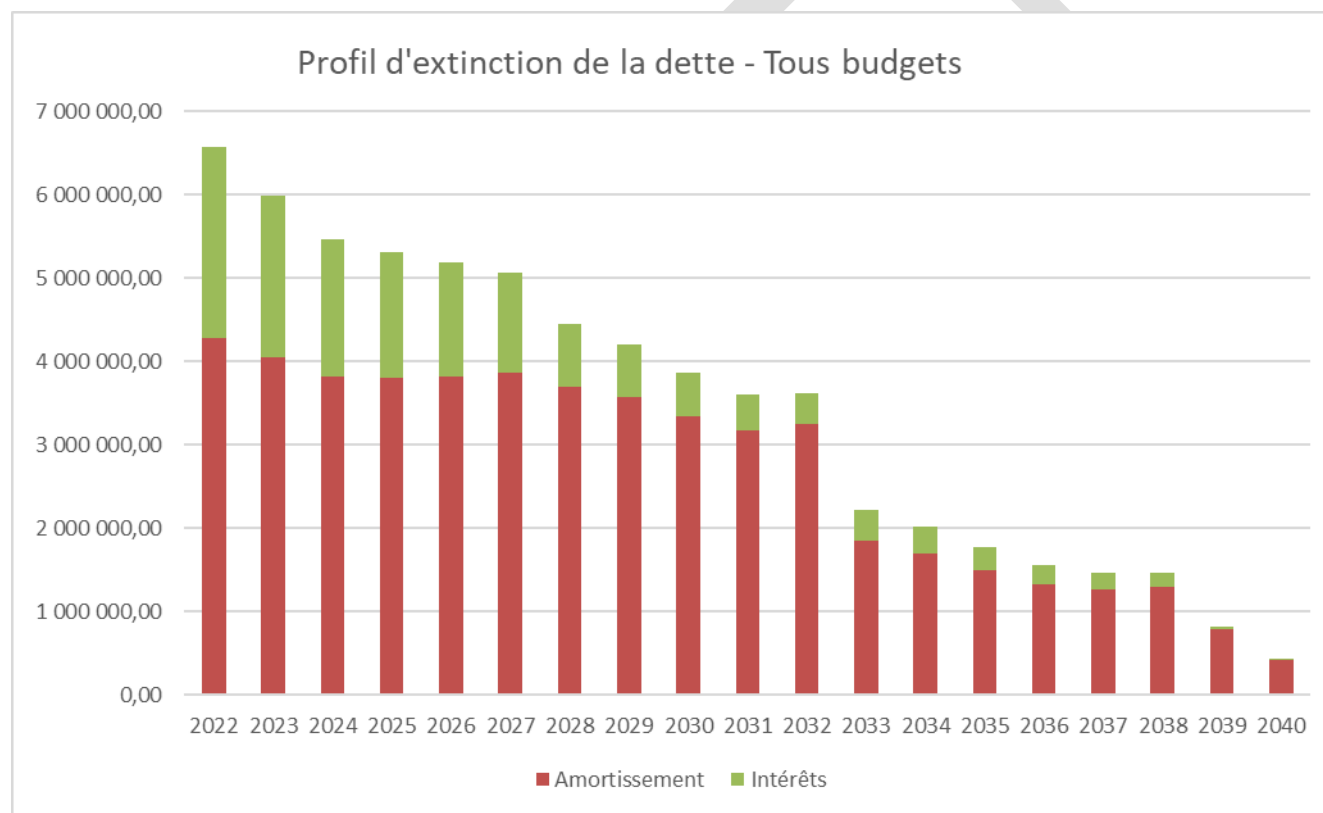
Type	Capital restant dû	%
Fixe	35 124 014,24	69,03%
Structuré	13 809 471,89	27,14%
Indexé	1 951 678,75	3,84%
Total	50 885 164,88	100,00%

Profil d'extinction de la dette actuelle

Le montant des annuités, tous budgets confondus sera de près de 6,58 millions d'euros en 2022.

La quasi-totalité de cette dette pèse directement ou indirectement sur le budget principal puisque c'est ce budget qui couvre le déficit des budgets annexes.

Compte tenu du profil d'extinction de la dette actuelle, la Ville devrait voir le poids de la dette diminuer sensiblement en 2023 – 2024 puis après 2028. Cette projection dépendra des taux applicables sur les emprunts structurés et du montant et des taux des nouveaux emprunts souscrits.



3.3/ Des emprunts structurés sous surveillance

Les contentieux relatifs aux emprunts structurés SFIL-DEXIA ouverts par l'ancienne municipalité sont toujours en attente de jugements. Toutes les charges qui pourraient en découler sont couvertes (frais de justice, dépens, pénalités de retard, etc.). Le risque est donc sous contrôle.

Au 1^{er} janvier 2022, le capital restant dû des quatre prêts structurés faisant l'objet de contentieux sera de 10,98 millions d'euros.

Fiche	Banque	Indice	Durée résiduelle	Encours	Taux éch.
DCL-0349	Dexia Crédit Local	Taux Structuré	11	2 744 846,46	22,91
DCL-0350	Dexia Crédit Local	Taux Structuré	11	2 744 846,38	4,43
DCL-0351	Dexia Crédit Local	Taux Structuré	11	2 744 846,38	3,84
DCL-0352	Dexia Crédit Local	Taux Structuré	11	2 744 846,37	4,19
Total				10 979 385,59	

L'emprunt toxique (DCL-0349) est d'une durée résiduelle de 11 ans, mais sa phase variable se termine en 2027. Pour les 5 dernières années, cet emprunt rebasculera sur un taux fixe.

L'emprunt DCL-0351 basculera en 2022 dans une nouvelle phase de 10 ans indexée sur l'Euribor 12 mois sans marge et non flooré. Concrètement, l'Euribor étant négatif, cet emprunt se verra appliquer un taux d'intérêt négatif après mai 2022.

L'emprunt structuré contracté auprès de la Caisse d'Epargne a un capital restant dû de 1,23 millions d'euros :

Fiche	Banque	Indice	Durée résiduelle	Encours	Taux éch.
CE-0348	Caisse d'Epargne	Taux Structuré	8	1 231 422,97	11,321

Les taux appliqués aux échéances trimestrielles 2021 sont conformes aux prévisions (T1 : 11,53% / T2 : 13,90% / T3 : 12,40%) et restent moins coûteux que la sécurisation transactionnelle proposée par la banque en 2020.

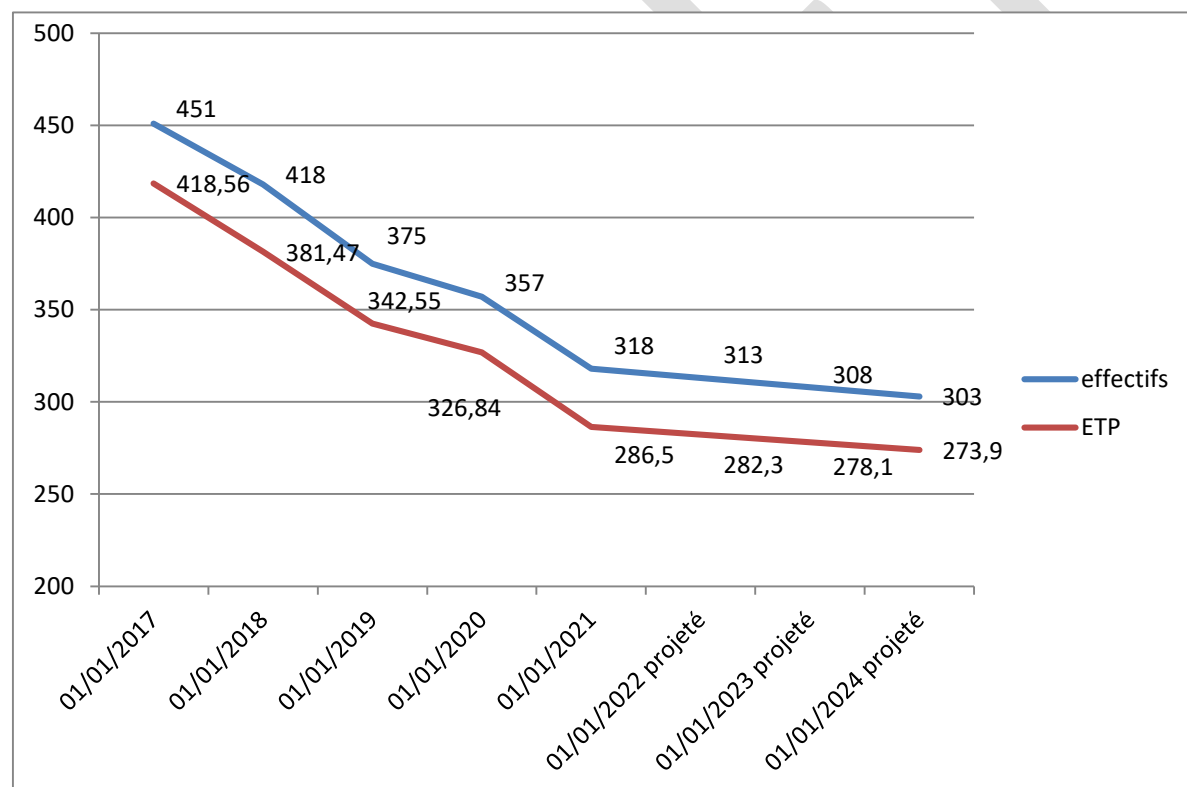
LE PERSONNEL

1 / Effectifs

Les services de la ville (hors CCAS et CDE) comptent 332 agents en octobre 2021, soit 297,7 Equivalents Temps plein (ETP), tous statuts confondus.

Ces effectifs devraient rester stable en 2022, aucun transfert ni mutualisation à la Communauté d'Agglomération n'étant prévu à l'exception de la direction générale des services.

Ces effectifs vont continuer à diminuer progressivement, une partie des départs n'étant pas remplacée.



Les effectifs comptent 54 % de femmes pour 46 % d'hommes.

L'âge moyen des agents de la collectivité est de 45,4 ans : 46,6 pour les femmes et 44,1 pour les hommes.

L'âge moyen des titulaires est de près de 50 ans.

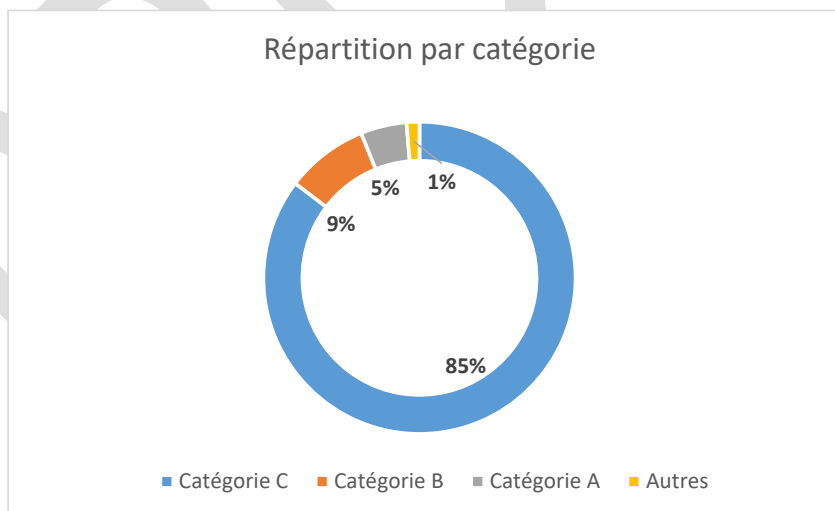
27 personnes ont plus de 60 ans (16 femmes et 11 hommes).

Profils	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	19 ans	49,23 ans	66 ans
Contractuels de droit public	17 ans	37,12 ans	68 ans
Contractuels de droit privé	15 ans	25,81 ans	52 ans
Autres	53 ans	53,70 ans	54 ans

La part globale des titulaires est de 76 % contre 24 % pour les contractuels. Par profil, la répartition est la suivante :

Profils	part temps plein	nombre effectifs
Titulaires	86%	222
Contractuels de droit public	37%	19
Contractuels de droit privé	27%	4
Autres	0	0

Les agents de catégorie C représentent 85 % des effectifs.

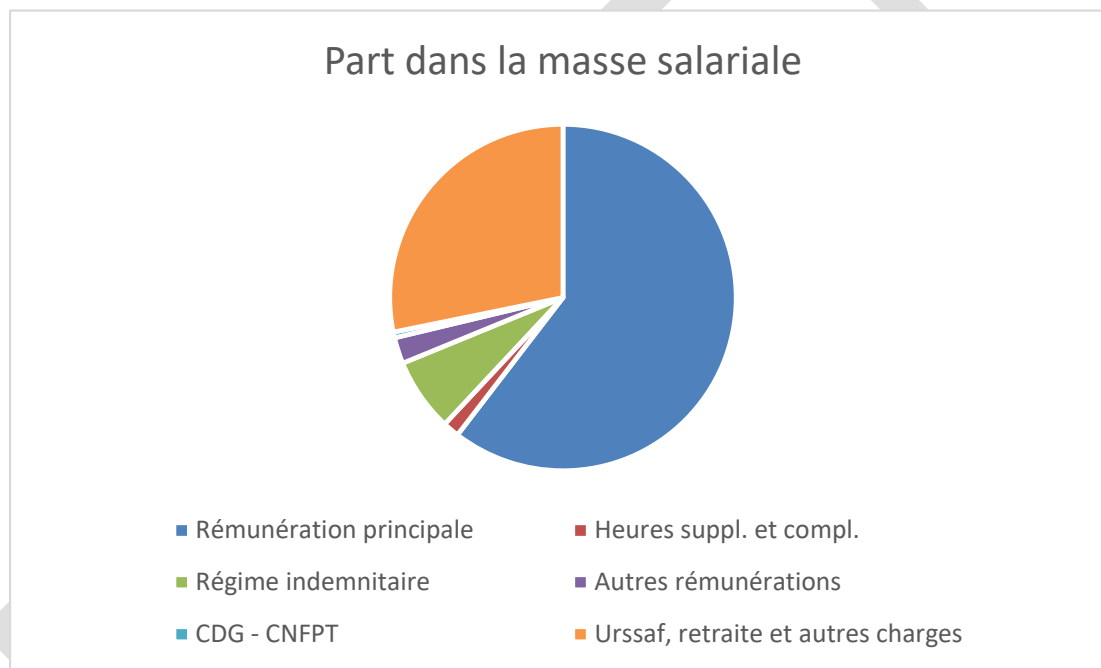


2/ Structure des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont fortement diminué ces dernières années pour passer en dessous de 11 millions d'euros en 2021.

Le traitement indiciaire représente 60,8 % de la masse salariale. Le régime indemnitaire pèse pour 8,7 % des dépenses, les heures supplémentaires et complémentaires comptent pour 1,8 % du total.

Les cotisations (URSSAF, retraite, etc.) représentent 28,2 % des dépenses de personnel.



3/ L'évolution prévisionnelle à 3 ans.

La Ville va poursuivre ses efforts de maîtrise de la masse salariale dans la continuité de la baisse de 1 % constatée sur la période 2014 – 2019. Cela nécessite d'aller au-delà de la compensation du Glissement Vieillesse Technicité.

Cet objectif se fait à périmètre constant.

Pour cela, la collectivité va poursuivre ses efforts de productivité en investissement sur les compétences et sur le matériel.

